



municipalité régionale
de comté de manicouagan

AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

RÈGLEMENT 2024-04 MODIFIANT CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT 2016-11 RELATIF AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉ.E.S DE LA MRC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil de la MRC de Manicouagan a adopté, lors de sa séance ordinaire du 27 novembre 2024 :

⇒ Le règlement 2024-04 modifiant certains articles du règlement 2016-11 relatif aux frais de déplacement des élus et des employé.e.s de la MRC

Ce règlement peut être communiqué à quiconque en fait la demande au service du greffe de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 29^e jour du mois de novembre 2024.



Lise Fortin
Directrice générale et
greffière-trésorière